

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Chézy en Orxois, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryvonne BARBIER, Maire.

Étaient présents : BARBIER Maryvonne, HOUOT Marie-Laure, CARON Gilles, POTEL Françoise, THIROUIN Cédric, FERNANDES Brigitte, POURTOUT Grégory, WADINGTON Florian.

Absent excusé: RICHARDOT Vincent.

Absents : VAN BELLEGHEM Fabien, DE MIRANDA José.

Secrétaire de séance : POTEL Françoise

CONVENTIONS DROIT DE PASSAGE ENERTRAG : (objet n°16/2025)

Madame Marie-Laure HOUOT, adjointe au maire accompagnée de Monsieur Hélié de SAINT LAURENT de la société ENERTRAG présentent au conseil municipal que dans le cadre du projet éolien sur la commune, des conventions relatives à l'autorisation des droits de passage sur les chemins du domaine Privé et du domaine Public doivent être établies.

Le conseil municipal autorise Madame HOUOT Marie-Laure à signer les conventions.

Madame le Maire, Monsieur THIROUIN Cédric et Monsieur WADDINGTON Florian étant concernés ne prennent pas part au vote.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A UNANIMITE PAR LES MEMBRES VOTANTS

REPARTITION DU BUDGET EOLIEN: (objet n°17/2025)

Madame Marie-Laure HOUOT, adjointe au maire accompagnée de Monsieur Hélié de SAINT LAURENT de la société ENERTRAG présentent au conseil municipal la répartition du budget lié au financement des mesures d'accompagnement.

Le conseil municipal autorise que la répartition du budget alloué aux mesures d'accompagnement se fasse de manière équitable en fonction des différents projets portés par la commune.

Madame le Maire, Monsieur THIROUIN Cédric et Monsieur WADDINGTON Florian étant concernés ne prennent pas part au vote.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES VOTANTS

PROPOSITION ATC FRANCE: (objet n°18/2025)

La société ATC France nous loue 700,00 € par an une parcelle rue de la Gare la Vigne Malin. Cette parcelle accueille un pylône Télécoms.

La société ATC France souhaite acquérir la zone technique ainsi que l'emplacement du chemin d'accès et les tréfonds.

Pour cet achat, la société ATC France nous propose la somme de 10 000€ (dix mille euros).

Après délibération le conseil municipal refuse l'offre de la société ATC France.

PROJET DE MISE EN PLACE DE LA VIDÉO-PROTECTION: (objet n°19/2025)

Madame le maire expose que suite à une réunion de présentation des dispositifs de vidéo surveillance et de leurs financements en présence du Major MARTIN référent sûreté de la gendarmerie nationale :

La vidéo-protection nous permettrait d'assurer une sécurité pour notre village, une protection de la population, de notre groupe scolaire, de nos bâtiments publics, de lutte contre les déchets sauvages, de lutte contre la délinquance et les cambriolages...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de la mise en oeuvre d'un système de vidéo-protection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à faire les démarches nécessaires à ce projet.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DIVERS

TRAVAUX RUE DES ARDILLIÈRES:

Lors de la réunion du 26 mars 2025, le conseil municipal avait voté à l'unanimité le devis de la société RVM pour un montant de 74 081,46€ TTC. Madame le Maire informe le conseil qu'une subvention au titre de l'APV nous est attribuée pour un montant de 23 075,00 €.

EMPLOYE COMMUNAL :

Notre employé communal s'est blessé le mercredi 9 juillet 2025 en travaillant sous le régime de sa micro entreprise. Le centre hospitalier de Meaux lui a délivré un arrêt de 15 jours mais a sous entendu une prolongation de 6 semaines au vue de ses blessures.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Dans la perspective des élections municipales 2026, nous devons, commune et agglomération, procéder à la détermination du nombre de sièges que comptera le conseil communautaire de la CARCT ainsi que la répartition de ces sièges entre chaque commune membre lors du renouvellement général des conseils municipaux.

Pour la commune de Chézy en Orxois : 1 conseiller communautaire titulaire.

EGLISE

La société GIORDANNI a réinstallé le maître-autel ainsi que les 2 colonnes. Il ne reste plus qu'une stalle à récupérer.

COMMISSION POUR LA SECURITE DE LA SALLE DES FETES

Le 4 juin 2025, la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public est venue inspecter notre salle des fêtes. Quelques petites modifications ont dû être apportées sur le contrat de location ainsi que l'installation d'un verrou sur la porte du grenier.

La commission a émis un avis favorable.

ASSAINISSEMENT

Nous avons reçu une copie courrier de la Préfecture de l'Aisne adressé à Monsieur le Président de la CARCT concernant la conformité du système d'assainissement.

Le service en charge de la police de l'eau a statué sur la conformité du système d'assainissement de notre commune en se basant sur la transmission mensuelle des données d'auto-surveillance et sur la transmission du bilan annuel.

Le système d'assainissement est jugé non conforme aux exigences réglementaires applicables (données transmises hors délais).

BOIS

Mr LEFEVRE nous a fait parvenir un compte rendu de la visite du technicien de la DDT sur la bonne application du plan de relance dans le Bois des Parts.

Observations générales : plantations entretenues, protégées et suivies. Dégagement et réouverture des cloisonnements lors de son passage du 25 juin 2025. RAS

EROSION DES BERGES A LOUVRY

Lors de la dernière réunion, Monsieur WADDINGTON nous avait fait part de fortes érosions de berges au niveau du pont du ru d'Allan à Louvry. Le syndicat est donc venu constaté.

Après échange avec Monsieur LEVEQUE, il n'est pas opposé à ce que le syndicat intervienne sur les érosions de berges. Cependant, concernant l'érosion au niveau des piliers du pont, le syndicat est réticent à intervenir sur les ouvrages.

La proposition du syndicat est la suivante : établissement d'un devis pour l'érosion des berges côté agriculteur et au niveau des piliers de pont par une entreprise, avec partage des frais entre le syndicat et le propriétaire du pont. Intervention programmée sur le budget 2026.

LETTRE D'INFORMATION ORANGE

Orange nous informe d'un vaste chantier de fermeture de son réseau en cuivre. Ce dernier va progressivement fermer sur tout le territoire à échéance 2030 ce qui implique aux usagers de s'orienter vers de nouvelles technologies plus modernes et plus performantes (fibre, réseaux très haut débit mobile et satellite).

Pour la commune de Chézy en Orchois cette fermeture devrait intervenir en 2029.

COMITE DES FETES

- La brocante du 22 juin 2025 s'est très bien déroulée, 32 exposants participaient à cette manifestation.
- Samedi 26 juillet 2025 : Sortie à Mers les Bains. Reste 2 places disponibles.

Et ont signé au présent registre les jour, mois et an susdits :

